

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le jeudi dix-huit février à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard, en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Florence HUGUENIN.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Anne BERTHELÉ, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Anne-Sophie DESMOTS.

Excusés : Véronique TAVERNIER (pouv. à Florence HUGUENIN), Nadia MEZIANI (pouv. à Nathalie LE DÉVÉHAT), Sébastien MOIZAN, Cannelle ROBIN (pouv. à Anne-Sophie DESMOTS).

SÉANCE A HUIS CLOS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

A la demande de Monsieur le Maire et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, le Conseil Municipal décide de tenir la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 février 2021 à huis clos.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 21 janvier 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Tenu par la Trésorerie Principale de Rennes Banlieue Est, le Conseil Municipal valide le Compte de Gestion 2020 du budget de la commune qui est en adéquation avec le Compte Administratif 2020 présenté par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

a) La section de Fonctionnement inscrit pour l'exercice des recettes nettes encaissées pour 2 747 236,85 € et des dépenses nettes réalisées à hauteur de 2 410 444,16 €. L'excédent de Fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à 336 792,69 €.

b) La section d'Investissement affiche pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 125 083,17 € et des recettes nettes à 1 517 511,35 €. La section présente un excédent de 392 428,18 € sur l'exercice 2020. Considérant l'excédent reporté, l'excédent de clôture de la section d'investissement 2020 s'élève à 572 945,96 €. Les restes à réaliser à reporter au budget 2021 s'élèvent à 346 360,98 € en dépenses.

c) Le solde d'exécution des deux sections cumulées pour l'exercice 2020 s'inscrit, en positif, pour 729 220,87 €.

Le compte administratif est adopté par le Conseil Municipal, tel que présenté ci-dessus.

(Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire, ne participe pas au vote du Compte Administratif

Monsieur David MAURUGEON, 1^{er} adjoint, prend la présidence de l'assemblée le temps du vote).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Constatant le résultat du Compte Administratif 2020 qui présente un excédent cumulé de 909 738,65 € (soit un excédent de Fonctionnement de 336 792,69 € et un excédent d'Investissement de 572 945,96 €), le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2021, la somme de 336 792,69 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'Investissement C/1068) et de reporter la somme de 572 945,96 € en excédent d'Investissement reporté (recettes d'Investissement C/001).

TAUX D'IMPOSITION POUR 2021 – APPROBATION DES TAUX

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Point retiré de l'ordre du jour.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions pour 2021 examinées par la Commission Finances le 10 janvier 2021 faisant suite aux demandes des associations.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations, comme suit :

Associations sportives

Badminton	0,00 €
Basket-ball	6 000,00 €
Cyclotourisme	600,00 €
Football	4 800,00 €
Gymnastique Volontaire	800,00 €
Gué d'Olivet (Gymnastique Sportive + Jogging)	1 100,00 €
Handball	2 700,00 €
Judo Montgermontais	1 000,00 €
Tennis Club	3 000,00 €
Tennis de Table	1 169,00 €
Volley-ball	5 500,00 €
Office des Sports	1 500,00 €
TOTAL	28 169,00 €

Associations culturelles

Gué d'Olivet	7 000,00 €
Anciens Combattants	500,00 €
Club des Bons Amis	1 300,00 €
Amicale du Personnel Communal	1 400,00 €
Comité des Fêtes	1 800,00 €
Les P'tits Bouts	220,00 €
Montgermont Ensemble	180,00 €
L'Hair Haleur	350,00 €
Gospel Friends	320,00 €
MontGermeMonte	200,00 €
Association de Sauvegarde du Patrimoine Bâti Montgermontais	153,00 €
Trophée des Etoiles	0,00 €
TOTAL	13 423,00 €

Scolaires et aux établissements spécialisés

Scolaires	881,10 €
A.E.P.E.C. (garderie école privée Notre Dame)	821,10 €
Subvention par enfant montgermontais et par an	11,90 €
Délégué départemental de l'Éducation Nationale	60,00 €

Associations diverses

Actions pérennes	600,00 €
Restaurants du Cœur	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille CIDFF	150,00 €
Secours populaire français	150,00 €
Actions annuelles	800,00 €
Épicerie solidaire Pacé / Montgermont (report action non réalisée en 2020)	500,00 €
Rêve de Clown Bretagne (enfants hospitalisés)	100,00 €
Eau et Rivières de Bretagne	100,00 €
SPA	100,00 €
Réserve	3 000,00 €

CRÉDITS SCOLAIRES 2021 AUX ÉCOLES PUBLIQUES GÉRARD PHILIPPE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Suite aux propositions de participations pour 2021 examinées par la commission Finances réunie le 08 février 2021, le Conseil Municipal décide d'accorder aux écoles publiques les participations suivantes :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais, ou enfant du Voyage sur l'aire d'accueil de MONTGERMONT, pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 12 698,40 € ;
- ▶ 13,04 € par élève montgermontais, ou enfant du Voyage sur l'aire d'accueil de MONTGERMONT, pour l'acquisition de matériel pédagogique collectif d'enseignement, soit 3 859,84 €.

CRÉDITS SCOLAIRES 2021 A L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Suite aux propositions de participations pour 2021 examinées par la commission Finances réunie le 08 février 2021, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école Notre Dame la participation suivante :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 4 118,40 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission Finances, réunie le 08 février 2021, de s'aligner sur le coût d'un élève des écoles Gérard Philippe, de classe maternelle ou élémentaire, soit une participation de 1 126,45 € par élève de maternelle et 233,04 € par élève de l'école élémentaire pour un montant total de 61 681,88 €.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2020

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 et en application des dispositifs de l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique, la Commune doit publier la liste des marchés conclus l'année précédente.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste telle que définie ci-dessous.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2020
Arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
en date du 08 décembre 2006
pris en application du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 – article 107

Objet du marché	Lots	Attributaires	Montant HT
Extension Complexe Sport de la Duchesse Anne - Court couvert de tennis et Club House	1 - Terrassement - VRD	GÉRARD TP	115 000,00 € + 1 260,00 € (option bande de guidage PMR)
	2 - Gros Œuvre	PLANCHAIS	54 981,73 €
	3 - Charpente bois – Mur à ossature bois	BELLIARD	73 109,40 €
	4 - Couverture et bardage métallique - Etanchéité	BELLOUIN	159 087,75 €
	5 - Menuiseries extérieures aluminium	SOMEVAL	11 000,00 € + 1 310,00 € (option contrôle d'accès)
	6 - Menuiseries intérieures	AUGUIN	27 662,80 €
	7 - Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds	LECOQ	7 122,75 €
	8 - Revêtement de sols sportifs – Equipements sportifs	ST GROUPE	24 469,50 €
	9 - Peinture – Sols souples - Faïence	THEHARD	10 000,00 €
	10 - Electricité CFO/CFA – Chauffage électrique	JOUBREL	46 000,00 €
	11 - Ventilation – Plomberie – Equipements sanitaires	QUARK HABITAT	5 500,00 €
TOTAL	536 503,93 € HT soit 643 804,72 € TTC		

SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{re} CLASSE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal valide la suppression d'un poste de technicien principal 1^{re} classe, à temps complet, et ce à compter du 1^{er} mars 2021, afin de pouvoir recruter un nouvel agent sur un autre grade.

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2^e CLASSE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste de technicien principal 2^e classe, à temps complet, au 1^{er} mars 2021 pour le recrutement d'un nouvel agent.

EMPLOIS OCCASIONNELS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération de principe pour le recrutement d'agents saisonniers ou d'agents pour besoins occasionnels pour pallier aux absences (congés, maladie,...) des agents communaux.

CAISSE DES ÉCOLES : ÉLECTION DE DEUX REPRESENTANTS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de deux membres du Conseil Municipal pour siéger au comité de la Caisse des Écoles, à savoir :

- Muriel HUBERT
- Delphine COËTMEUR

CONVENTION SUR LA RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉCOLE DIWAN BRO ROAZHON DE RENNES

(Contre : 0 / Abstentions : 2 - Anne BERTHELÉ - Bertrand GUITTON / Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide la convention devant intervenir avec l'école Diwan Bro Roazhon de Rennes, accueillant un montgermontais, pour un montant de 275,94 € pour l'année scolaire 2020/2021, montant correspondant au coût moyen de fonctionnement d'un enfant montgermontais scolarisé à l'école Gérard Philipe.

FORMATION DES ÉLUS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 4 000 €, destinée à la formation des élus ainsi que la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration et valide les orientations en matière de formation.

INFORMATIONS

Point sur la crise sanitaire

Élections régionales et départementales

Affiché le : 25/02/2021.

Retiré le :

MONTGERMONT, le 23 février 2021

Le Maire,
Laurent PRIZÉ

